

vice. J'espère que mon excellent ami de Lambton-est fera tout en son possible pour nous aider et qu'il se joindra à l'Association de l'industrie laitière de l'est d'Ontario; j'espère aussi qu'il deviendra un homme marquant dans le pays.

M. C. H. PARMELEE (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire apporter mon concours à cette discussion qu'a soulevée l'honorable député de Huntingdon (M. Walsh). Il a dit avec raison, que des fabricants avaient des griefs plus ou moins fondés au sujet du beurre et du fromage qui n'atteignent pas le poids. L'honorable député semble croire que ce grief date de l'arrivée des libéraux au pouvoir. Je lui dirai qu'il existait du temps de ses amis, qui n'ont jamais essayé d'y apporter remède. A la demande du ministre de l'Agriculture, le gouvernement libéral a nommé une commission d'enquête, qui a étudié à fond cette question et qui a établi les bases pour l'application d'un remède. C'est la loi en Canada de donner aux chambres de commerce le pouvoir de nommer des peseurs officiels, dont le certificat est accepté par les tribunaux. C'est ce qui a été fait à Montréal. Le Board of Trade a nommé M. Cameron peseur officiel. Mais le cercle des marchands de beurre et de fromage, pour des raisons qui lui sont propres, ne reconnaît pas la nomination de M. Cameron et emploie M. Macleod à sa place. Un des principaux griefs des fabricants, autant que j'ai pu m'en assurer, est que M. Macleod est le facteur de l'association du beurre et du fromage, au lieu d'être un employé public impartial comme l'est M. Cameron. Je crois que tous les fabricants du pays sont satisfaits du pesage de M. Cameron et ont peu de confiance en M. Macleod. Je leur dirai comme renseignement que c'est leur faute s'ils acceptent le pesage, ou s'ils payent pour l'insuffisance du poids d'après les certificats émis par M. Macleod, car ces certificats ne valent pas le papier sur lequel ils sont écrits.

Le ministre de l'Agriculture connaît toute l'importance de cette question, et il a tenu, dans ces dernières semaines, une conférence avec le conseil du Board of Trade de Montréal. Il y a quatre ans environ, celui-ci, pour des raisons inexplicables, adopta, à la demande de l'association du beurre et du fromage, je suppose, un règlement inconcevable: l'excédent du poids du beurre et du fromage ne devait pas contrebalancer les pertes. Voici comment le règlement était appliqué. Le beurre et le fromage sont pesés cinq caisses à la fois. Supposons deux caisses n'ayant pas le poids exact et deux autres qui pèsent plus que le poids, la moyenne de pesanteur autorisant les cinq caisses, M. Macleod marque deux caisses sur cinq qui ne pèsent pas suffisamment, soient quarante caisses sur cent. En d'autres termes, il ne donne pas le bénéfice de l'excédent du poids. C'est ainsi que fonctionne ce règlement. Le ministre de l'Agriculture a prié le conseil du Board of Trade de l'abroger;

il lui a fait voir que ce règlement constitue une atteinte à la justice et au bon sens et il a prétendu à bon titre qu'aucune autre denrée en Canada n'est frappée par un tel règlement. Telle est, à tout événement, la situation aujourd'hui, et je dirai que toute réclamation pour insuffisance dans la pesée ne serait pas maintenue, car les tribunaux, à mon sens, ne reconnaîtraient pas ce règlement. Le commerce ne traite aucun autre article de cette façon. Le règlement n'est basé sur aucun principe d'équité et de justice et je ne crois pas qu'un tribunal canadien le maintienne. Si le conseil du Board of Trade persiste à ne pas vouloir annuler son odieux règlement et à refuser de mettre le beurre et le fromage sur un pied d'égalité avec les autres denrées, il incombera à cette Chambre de modifier la loi concernant le pesage public et en particulier le pesage de ces deux comestibles. Beaucoup d'entre eux préféreraient sans doute ne pas être forcés d'en venir à cette extrémité. Il vaudrait mieux que le conseil du Board of Trade de Montréal écoutât la voix de la raison et de la justice et abrogeât son règlement; il serait préférable aussi que l'association du beurre et du fromage de Montréal se rendit et employât les services de M. Cameron, en qui tous les fabricants du Canada ont confiance, qui est, en outre, un fonctionnaire public et dont le pesage serait accepté par les tribunaux.

Je ne prétends pas qu'il n'y a pas quelquefois insuffisance dans le poids. Je connais trop bien dans quel état le beurre et le fromage sont d'abord pesés et dans quel état ils doivent être livrés sur le marché. Je sais qu'ils sont exposés à une déperdition pendant les chaleurs, que les pesées sont parfois hors de service et que peut-être les peseurs sont négligents. Mais je soutiens que les fabricants ont le droit d'avoir l'assurance que quand leurs produits sont pesés, ils le sont convenablement et honnêtement par un fonctionnaire public. La principale cause de mécontentement et de grief entre acheteurs et vendeurs, c'est que ceux-ci n'ont pas confiance dans le peseur. Ils soupçonnent que tout ne saurait être correct quand l'association du beurre et du fromage de Montréal refuse d'employer un peseur public et nomme son propre peseur; leurs soupçons sont d'autant plus justifiables lorsqu'ils connaissent l'inconcevable règlement en vertu duquel le pesage est fait.

Je suis heureux que l'honorable député de Huntingdon ait soulevé ce débat, car je cherchais l'occasion d'exprimer mon avis sur ce sujet. J'ai eu l'occasion de constater qu'il se passe d'étranges choses par rapport au pesage du beurre et du fromage. Ainsi quand le fromage est en demande et que le marché est à la hausse, les réclamations pour insuffisance du poids sont rares, tandis qu'elles se multiplient lorsque le marché est en baisse. Je ne vois pas quelle influence cette double circonstance peut exercer sur le résultat, mais je sais que l'emploi